Un peu de géométrie projective

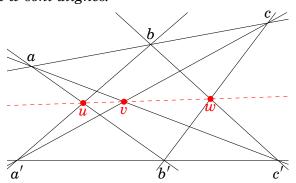
Deux manières d'aborder la géométrie projective sont envisageables : une axiomatique et une algébrique. On souhaite prouver que ces deux approches sont essentiellement les mêmes. Nous allons suivre les traces du Perrin – *Partie 1. Géométrie projective linéaire*.

Théorème 1 (Chou-vert et vert-chou). Soit \mathbf{P} un plan projectif défini axiomatiquement. Il existe un corps commutatif k, un k-espace vectoriel E de dimension 3 et une bijection Φ : $\mathbf{P}(E) \to \mathbf{P}$ telle que les droites de \mathbf{P} soient exactement les images des droites de $\mathbf{P}(E)$.

Il convient de préciser ce que l'on entend par la définition axiomatique du plan projectif.

Définition 2 (Plan projectif). On appelle plan projectif axiomatique la donnée d'un ensemble $\mathbf P$ dont les éléments sont appelés points et d'un ensemble $\mathcal D$ de parties de $\mathbf P$ dont les éléments sont appelés droites, vérifiant les axiomes suivants :

- (P1) par deux points distincts passe une droite et une seule,
- (P2) deux droites se coupent en un point au moins,
- (P3) il existe trois points non alignés,
- (P4) toute droite contient au moins trois points,
- (P5) le théorème de Pappus ¹ est vrai dans P, c'est-à-dire :
 soient D et D' deux droites distinctes de D se coupant en O et soient a,b,c (resp.
 a',b',c') trois points distincts de D (resp. de D') distincts de O. On appelle respectivement u,v,w les points d'intersection des droites (ab') et (a'b), (ac') et (a'c), (bc')
 et (b'c). Alors u, v et w sont alignés. ²



Perrin fait figurer un sixième axiome (*le théorème de Desargues est vrai dans* **P**). Dans la mesure où il est conséquence du cinquième on ne le postule pas.

Démontrons le théorème 1. La stratégie est la suivante : en partant d'une droite D de \mathbf{P} , on choisit trois points distincts de cette droite. On les note $\infty,0,1$. On pose $k=D\setminus\{\infty\}$. On définit alors deux opérations sur k : une addition et un produit. On montrera "géométriquement" que l'ensemble k est en fait un corps commutatif muni de ces deux lois. Il faudra ensuite construire l'isomorphisme Φ .

Définition 3 (Repère). Un repère de **P** est un quadruplet de points tels que trois quelconques d'entre eux ne soient pas alignés.

^{1.} Qui représente un cas particulier de l'hexagramme de Pascal.

^{2.} Source tikz (légèrement modifiée).

Lorsque l'on disposera de la version "algèbre linéaire" des espaces projectifs (à condition de généraliser convenablement la notion de $plan\ projectif$ car nous ne disposons pas de plus à l'heure actuelle), on sera en mesure de donner une définition plus maniable voire agréable. Intuitivement, si l'on raisonne sur le plan projectif on s'attend à ce que la famille suivante soit un repère : (1,1,1), (1,0,0), (0,1,0), (0,0,1). (Il sera bon également de commencer à avoir en tête ce que Perrin appelle *l'inflation du nombre de points* en fonction que l'on soit en vectoriel, affine ou projectif.)

Hexades quadrangulaires. Donnons nous une droite D du plan projectif \mathbf{P} et prenons six points sur cette droite : a,b,c,a',b',c'. On dit que ces points forment une hexade quadrangulaire et on note cette propriété $Q\begin{pmatrix} a & b & c \\ a' & b' & c' \end{pmatrix}$ s'il existe un repère $(\alpha,\beta,\gamma,\delta)$ du plan tel que les points $\alpha,\beta,\gamma,\delta$ ne soient pas sur la droite D et que a,a',b,b',c,c' soient respectivement les intersections de D avec les droites $(\alpha\beta),(\gamma\delta),(\alpha\gamma),(\delta\beta),(\alpha\delta)$ et $(\beta\gamma)$. Une figure s'impose.

PAUSE. En attendant:

Lecture du Hartshorne, Foundations of projective geometry